#### Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20191115-0000020856-DE

#### Acte certifié exécutoire

Envoi: 18/11/2019

Réception par le Préfet : 18/11/2019

Publication: 22/11/2019

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée







# Extrait des délibérations

de la Commission permanente

**N°** CP-2019-10-2-2 **Séance du** vendredi 15 novembre 2019

## SOUTIEN AUX ACTIONS ET ANIMATIONS TOURISTIQUES

#### TOUR DE FRANCE - ADT

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

### PRESENTS:

MM. ADRIAN, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

## **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental. M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

### ABSENTS:

M. BIHL, Mme BOHN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de tourisme est partagée entre les communes, les départements et les régions,
- VU les articles L 132-1 à L 132-6 du Code du Tourisme relatifs à la compétence des départements en matière de tourisme,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,

- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-2-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-4-1-2 du 21 octobre 2019 relative à la Décision Modificative n°2,
- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme lors de sa réunion du 25 octobre 2019,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de 27 510 € à Alsace Destination Tourisme dans le cadre de la mise en place d'actions de valorisation touristique lors du Tour de France 2019. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique dès signature de la convention par les parties,
- Approuve la convention de financement y afférente, jointe en annexe à la présente délibération, et autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer,
- Prélève les crédits correspondants sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 6574, du budget départemental.

M. Max DELMOND ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Président de l'ADT.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité